

## LEPUIX-GY

# Vers la réfection de la scierie communale

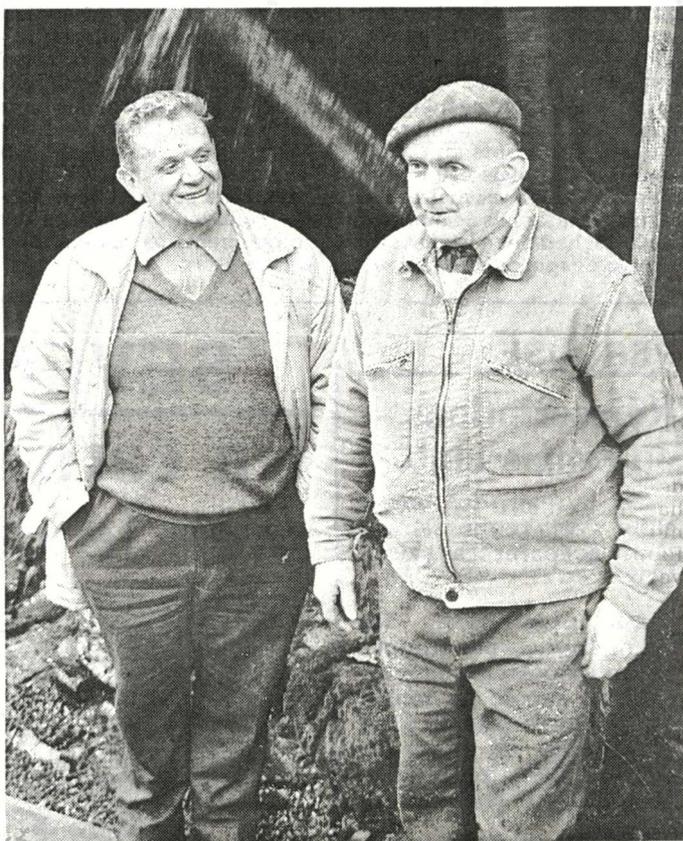
*Dotée encore de sa roue en bois, l'entreprise pourrait devenir un site touristique exceptionnel.*

Lors de la journée du patrimoine 1991, le parc naturel régional des Ballons des Vosges souhaitait faire découvrir au public des usines fonctionnant encore à la force hydraulique. Parmi les cinq sites choisis, il avait sélectionné la scierie communale de Lepuix-Gy pour sa valeur historique. Cette usine a en effet été construite en 1878 dans le quartier de Chauveroché sur la rive droite de la Beucinière. Un bail établi le 9 mars 1879 stipule que les murs de l'usine appartiennent à la commune et que l'exploitation est confiée à un charpentier Ferdinand Demouge.

## Toujours en exploitation

Quatre générations plus tard, la scierie est toujours exploitée par la famille Demouge. Son exploitant actuel Hubert Demouge débite chaque jour des madriers, des planches, des lambris et des lattes pour les clients. Ses lames ont, selon lui, encore la force de travailler des grumes d'un mètre de diamètre maximum et de 12,50 m de longueur maximum.

Dans le même temps, Hubert Demouge reconnaît que l'exploitation de la scierie n'est plus rentable. Mais il se refuse à la moderniser. Il préfère la conserver en l'état. Il a cependant fait une entorse à cette règle en 1964. En plus d'une réfection totale, il a adjoint à la roue en bois à augets de 4,50 m de diamètre un moteur électrique. Ce moteur « sert à régulariser le mouvement des lames, explique Hubert Demouge. Mais si celui-ci était démonté, la roue aurait encore la force d'entraîner les scies ».



Bernard (à gauche) et Hubert Demouge devant la roue en bois.

## Mécanisme de transmission

Il avoue cependant que le mécanisme de transmission est usé et que certaines pièces auraient besoin d'être remplacées. Il rejoint là la position de son cousin le maire de Lepuix-Gy Bernard Demouge, qui souhaite rénover la scierie et l'ouvrir aux touristes. Mais le premier magistrat est conscient qu'une telle opération coûte de l'argent. Car en plus des engrenages et de la roue métallique à dents en bois qui nécessitent une réfection, les tuiles et certaines

poutres de la charpente ont besoin d'être remplacées.

Et Bernard Demouge de conclure: « La commune ne peut pas envisager de payer seule ces réparations. Nous devons solliciter des subventions. Pour les obtenir, le site doit être classé. Cette solution n'a pas que des avantages. Elle impose des règles très strictes en matière de construction autour de la scierie ».

Alors avant de se lancer dans un tel projet, la commune préfère étudier toutes les solutions possibles.

Pascal CHEVILLOT.